

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

PORT AUTHORITY OF DOUALA  
(P.A.D)

PORT AUTHORITY OF LIMBE  
TRANSITIONAL ADMINISTRATION



RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

PORT AUTONOME DE DOUALA  
(P.A.D)

ADMINISTRATION TRANSITOIRE  
DU PORT AUTONOME DE LIMBE

COMMUNIQUÉ N° 0105/25 /DDPAL/DG/PAD DU 26 MARS 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°  
001/AONO/CIPM/ATPAL/2025 DU 22/01/2025 RELATIF AU GARDIENNAGE DES BIENS ET  
CONTROLE PORTUAIRES DE L'ADMINISTRATION TRANSITOIRE DU PORT AUTONOME DE LIMBE. -

Financement : Budget ATPAL-exercices 2025 et suivant.

Le Directeur Général du Port Autonome de Douala, Maitre d'Ouvrage, communique :

Par Décision n0702 - 25 /DDPAL/DG/PAD du 26 MARS 2025, le marché objet  
de l'appel d'offres susvisé est attribué au soumissionnaire ci-après :

ATTRIBUTAIRES	MONTANT EN F CFA TTC	DELAI
SPIDER SECURITY SERVICES BP. 590 LIMBE-CAMEROON	125.838.563 (cent vingt cinq millions huit cent trente huit mille cinq cent soixante trois)	Vingt et un (21) mois.

Ledit attributaire est invité à se présenter, au plus tard dans les sept (07) jours suivant la publication du présent communiqué, au Département Administratif et Financier de l'Administration Transitoire du Port Autonome de Limbé, pour l'établissement du projet de Marché y relatif.

Les soumissionnaires non retenus sont par conséquent invités à passer retirer leurs offres sous quinzaine audit Département, sous peine de destruction.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour le soumissionnaire non retenue.

NB : en cas de recours non fondé, la caution de soumission peut être retenue. /-

DOUALA, LE 26 MARS 2025

LE DIRECTEUR DÉLÉGUÉ,



**CYRUS NGO'O**

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

PORT AUTHORITY OF DOUALA  
(P.A.D)

PORT AUTHORITY OF LIMBE  
TRANSITIONAL ADMINISTRATION



RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

PORT AUTONOME DE DOUALA  
(P.A.D)

ADMINISTRATION TRANSITOIRE  
DU PORT AUTONOME DE LIMBE

DÉCISION N° 0702 - 25 /DDPAL/DG/PAD DU 26 MARS 2025  
Portant attribution à la société SPIDER SECURITY SERVICES, BP 590 Limbé, au marché relatif à l'appel d'offres N°001/AONO/CIPM/ATPAL/2025 du 22 janvier 2025 pour le gardiennage des biens et contrôle portuaires de l'Administration Transitoire du Port Autonome Limbé.-

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

- VU la Loi n° 98/0021 du 24 Décembre 1998, portant Organisation, du Secteur Portuaire ;  
VU la Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017, portant Statut Général des Entreprises Publiques ;  
VU le Décret n° 99/130 du 15 Juin 1999, portant création du Port Autonome de Douala ;  
VU le Décret n° 2019/034 du 24 Janvier 2019 portant réorganisation du Port Autonome de Douala ;  
VU le Décret n° 2019/035 du 24 Janvier 2019 portant approbation des statuts du Port Autonome de Douala ;  
VU la Résolution n° 0474/16/CA/PAD du 24 Août 2016, portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Douala ;  
VU la Résolution n° 0618-18/CA/PAD du 07 Décembre 2018 portant Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Douala ;  
VU la Résolution n° 0619-18/CA/PAD du 07 Décembre 2018 Portant création, organisation et fonctionnement du Comité d'Arbitrage et d'Examen des Recours dans le système des marchés du Port Autonome de Douala ;  
VU la Résolution n° 0662-19/CA/PAD du 16 Septembre 2019 portant organisation et fonctionnement du Comité chargé de la commande publique du Port Autonome de Douala ;  
VU la Résolution n° 0816-21/CA/PAD du 15 Juin 2021 modifiant et complétant la Résolution n°0662-19/CA/PAD du 16 Septembre 2019 portant Organisation et Fonctionnement du Comité chargé de la Commande du Port Autonome de Douala ;  
VU la Résolution n° 0999/22/CA/PAD du 29 décembre 2022 portant désignation des membres de la Commission Interne de Passation des Marchés ATPAL ;  
VU la Résolution n° 01066/23/CA/PAD du 30 juin 2023 portant nomination du Directeur Délégué de l'Administration Transitoire du Port Autonome de Limbé ;  
VU la Résolution n° 01076/23/CA/PAD du 30 juin 2023 portant réorganisation de la gestion Transitoire du Port Autonome de Limbé ;  
VU La Décision n° 0090-25/DG/PAD du 20 janvier 2025 portant approbation du budget de l'Administration Transitoire du Port Autonome de Limbé pour l'exercice 2025 ;  
VU le Procès-verbal des travaux de la 25<sup>ème</sup> session de la CIPM-ATPAL du 6 mars 2025 ;  
Vu l'Appel d'Offre National Ouvert n°001/AONO/CIPM/ATPAL/2025 du 22 janvier 2025 pour le gardiennage des biens et contrôle portuaires de l'Administration Transitoire du Port Autonome Limbé ;  
Vu la Proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés ATPAL ;  
Considérant les nécessités de service ;

DÉCIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup>.- La société SPIDER SECURITY SERVICES, BP 590 Limbé, est déclarée adjudicataire du marché relatif à l'appel d'offres N°001/AONO/CIPM/ATPAL/2025 du 22 janvier 2025 pour le gardiennage des biens et contrôle portuaires de l'Administration Transitoire du Port Autonome Limbé.-.

- MONTANT DU MARCHÉ : 125.838.563 FCFA TTC ;
- DELAI D'EXÉCUTION : vingt et un (21) mois.

ARTICLE 2.- le Représentant de l'entreprise adjudicataire est prié de se présenter au Département Administratif et Financier de l'Administration Transitoire du Port Autonome de Limbé dès publication de la présente Décision, dans un délai maximal de sept (07) jours, pour suite de la procédure. Passé ce délai, le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'annuler la présente décision.

ARTICLE 3.- La présente décision sera enregistrée et publié partout où besoin sera. /-



DOUALA, LE  
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

26 MARS 2025